

## Adresse de la société de Lhommaisé (Vienne), lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société de Lhommaisé (Vienne), lors de la séance du 13 vendémiaire an III (4 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. pp. 271-272;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1994\\_num\\_98\\_1\\_16992\\_t1\\_0271\\_0000\\_9](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1994_num_98_1_16992_t1_0271_0000_9)

---

Fichier pdf généré le 07/10/2019

ne la dictent rigoureusement à ces vils et féroces ennemis du bonheur, qui fuyant devant la bannière tricolore, vont cacher leur honte et leur foiblesse jusqu'au de-là des monts, des mers, et des fleuves.

Tels sont les voeux et les serments des soldats-citoyens de cette division, entièrement et courageusement dévoués à la défense et à la prospérité de la République indivisible! Salut respect et fraternité.

*Les membres dudit conseil, R. G. BRECELLON, président, et huit autres signatures.*

## 7

**L'agent national du district de Dreux [Eure-et-Loir] écrit à la Convention nationale que, dans la dernière décade de fructidor, ses concitoyens ont exploité 4 526 livres de salpêtre, et que les agens salpêtriers lui ont promis d'en porter le produit à 3 000 livres pour la décade suivante.**

**Insertion au bulletin, et renvoi à la commission des poudres et salpêtres (9).**

## 8

**La société populaire de Belle-Isle-en-Mer [Morbihan] félicite la Convention nationale de ce qu'elle a remplacé la terreur par la justice, qui, loin de retarder le châtiement des ennemis du bien public, ne fera au contraire que le précipiter. Elle déclare qu'elle n'eut pas moins d'horreur pour l'insouciance dangereuse des modérés, que pour le système du tyran Robespierre. Elle dit ensuite que les coeurs de tous les membres de la société forment un cercle autour de la Convention nationale, qui est le point central où doivent aboutir les sollicitudes et les affections des républicains.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (10).**

*[La société populaire de Belle-Isle-en-Mer à la Convention nationale, le 26 fructidor an II] (11)*

Représentans d'un Peuple libre,

La terreur mise à l'ordre du jour par les conspirateurs qui viennent de tomber sous le glaive de la loi a été remplacée par la justice, et certes nous vous devons hommage de ce changement salutaire.

Mais que les ennemis du bien public ne pen-

sent pas impunément conspirer la perte de la République, car la justice loin de retarder leur châtiement, ne fera au contraire que le précipiter.

Que les modérés surtout cessent de vouloir disséminer parmi nous leur insouciance dangereuse, les républicains sont là et si le système du tyran leur fait horreur, ils n'en ont pas moins pour ceux qui profitant de tous les bienfaits de la Révolution, ne veulent se donner aucun mouvement, ni faire le moindre sacrifice pour la soutenir.

Nos coeurs forment un cercle autour de la Convention nationale, elle est le point central où doivent aboutir les sollicitudes et les affections des républicains; c'est entre ses mains que nous avons confié le dépôt sacré de notre liberté, dépôt d'autant plus précieux que depuis six années, les français n'ont négligé aucun des sacrifices qui peuvent leur en assurer la possession.

Vive la République, vive la Montagne, vive tous les défenseurs courageux de notre sainte liberté.

*COURTIN, président, SIMONOT, BARRIERE, secrétaires.*

## 9

**La société populaire de la commune de Lhommaizé, district de Montmorillon, département de la Vienne, félicite la Convention nationale d'avoir encore une fois sauvé la patrie et la liberté, en déjouant et livrant au supplice le traître Robespierre et ses infâmes complices, qui voulaient attenter à la représentation nationale et à la souveraineté du peuple. Elle l'invite à rester à son poste jusqu'à ce que tous les ennemis de la République, tant intérieurs qu'extérieurs, soient exterminés, et jurent de ne cesser jamais de faire des sacrifices de tout genre pour y contribuer, et pouvoir crier sans cesse, *vive la République! vive la Convention nationale! vive la liberté! périssent tous les traîtres!***

**Mention honorable, insertion au bulletin (12).**

*[La société populaire de la commune de l'Homme aisé, district de Montmorillon, département de la Vienne, à la Convention nationale, du (?) fructidor an II] (13)*

Citoyens,

Les habitans de cette petite commune, animés du feu sacré du plus pur patriotisme, n'ont pas consulté leur nombre pour former une so-

(9) P.-V., XLVI, 257. Bull., 18 vend. (suppl.).

(10) P.-V., XLVI, 257. Bull., 24 vend. (suppl.).

(11) C 322, pl. 1351, p. 3.

(12) P.-V., XLVI, 257-258. Bull., 24 vend. (suppl.).

(13) C 321, pl. 1345, p. 6.

ciété populaire, qui se rassemble à chaque décade au temple de la Raison pour y lire vos sages lois, les bultins de la Convention que vous avés l'attention de lui faire adresser et y instruire le peuple afin de le convaincre de plus en plus des bienfaits de la constitution républicaine que nous chérissons tous.

C'est en parcourant ces bultins que nous avons frémi d'horreur en y voyant l'hideuse conspiration qui a menacé vos jours, provoquée par quelques membres ambitieux qui par malheur étoient dans votre sein; laquelle sans vos mesures les plus sages et votre fermeté auroit non seulement occasionné une effusion de sang, mais même encore la dissolution de la République.

L'exemple que vous venés de faire, citoyens, en livrant au glaive de la loy (qui en a fait justice) les traitres Robespierre, Saint-Just, Couthon etc., les membres en insurrection du conseil général de la commune de Paris qui les avoient recellés, ainsy que du commandant de la force armée, de son état major et de tous les complices, doit affermir la République en faveur de laquelle nous sommes tous disposés de verser s'il le faut jusqu'à la dernière goutte de notre sang pour qu'elle soit à toujours une et indivisible.

Nous nous empressons, citoyens, de vous féliciter de nouveau sur vos glorieux travaux qui ont encore une fois sauvé la Patrie; votre courage, votre énergie et vos soins infatigables nous sont un sur garant que vous n'abandonnerez votre poste que lorsque tous les ennemis, intérieurs et extérieurs, seront exterminés. En attendant cet heureux résultat, nous ne cesserons de faire des sacrifices de tout genre pour y coopérer et crier sans cesse, vive la République, vive la liberté et périsse tous les traitres.

Pierre MERGAULT, *président*, BOUCHET, *secrétaire et une vingtaine de signatures.*

## 10

**L'agent national du district de Millau, département de l'Aveyron, informe la Convention nationale qu'un bien national divisé en sept lots, estimé 6 100 L, a été vendu 23 780 L.**

**Insertion au bulletin, et renvoi au comité des Finances, section d'aliénation (14).**

## 11

**La société populaire de Lorgues, département du Var, adresse à la Convention nationale un don patriotique de 94 L 19 s. 6 d. en espèces monnoyées, en l'assurant de son zèle pour la Révolution.**

(14) P.-V., XLVI, 258. *Bull.*, 16 vend. (suppl.).

**Mention honorable, insertion au bulletin (15).**

[*La société populaire de Lorgues à la Convention nationale, le 24 fructidor an II*] (16)

Citoyens représentants,

Vous trouverez ci-joint la somme de quatre vingt quatorze livres dix neuf sols six deniers en espèces, comme il conste (?) par l'adresse que la société a envoyé. Notre zèle pour la révolution est si constant que nous ne reconnissons plus autre monoye que les assignats. Vous voudrés bien citoyens représentants nous en accuser réception.

Nous sommes fraternellement

*les membres composant la société populaire,*  
BERARD, *président,*  
LYONS, VIAN, *secrétaires.*

## 12

**La municipalité d'Honfleur, département du Calvados, informe la Convention nationale que, sur l'invitation de l'administration de son département, elle vient d'ouvrir une souscription pour concourir à la construction d'un vaisseau; que chaque citoyen de cette commune s'empresse d'apporter son offrande; que cette souscription s'élève déjà à plus de 2 000 L, et qu'elle espère qu'elle va se continuer avec le même empressement et le même succès: elle invite la Convention à rester à son poste pour le triomphe de la liberté.**

**Mention honorable, insertion au bulletin (17).**

[*La municipalité d'Honfleur à la Convention nationale, le 2ème jour s.-c. an II*] (18)

Législateurs,

Notre département nous ayant fait connaître, par son arrêté du 23 messidor le désir qu'il a conçu de faire construire un vaisseau pour concourir à terrasser les ennemis de la République en invitant tous les districts et communes de son arrondissement d'i participer châqu'un selon ses facultés.

Nous nous sommes empressés de faire voir à nos concitoyens combien il serait glorieux pour eux et pour nous, de contribuer à un projet aussi bienfaisant.

Et nous voyons journellement avec satisfaction le zèle dont chaque individu est animé par son offrande patriotique; puisque la souscrip-

(15) P.-V., XLVI, 258. *Bull.*, 18 et 24 vend. (suppl.).

(16) C 321, pl. 1340, p. 35. Voir plus bas n° 35.

(17) P.-V., XLVI, 258-259. *Bull.*, 18 vend. (suppl.); *M. U.*, XLIV, 203.

(18) C 321, pl. 1340, p. 34.